

Communication aux parents-utilisateurs de la plateforme sécurisée – Enseignement à la maison

FR :

Objet : Plateforme sécurisée d'inscription pour l'année scolaire 2020 - 2021

Bonjour,

Une nouvelle plateforme d'inscription sécurisée pour l'enseignement à la maison pour l'année scolaire 2019-2020 est maintenant en ligne. Elle est disponible à l'adresse suivante : [URL](#) ou sur l'espace relatif à l'enseignement à la maison sur le site web du Ministère. Si vous avez déjà utilisé la plateforme sécurisée pour inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2019-2020, vous pouvez utiliser le même compte utilisateur et le même mot de passe pour procéder à l'inscription pour l'année scolaire 2020-2021.

Veillez noter que si vous avez déjà procédé à l'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 en utilisant la plateforme sécurisée qui était déjà en ligne, vous n'avez pas à vous inscrire à nouveau. Toutefois, si vous modifiez votre mot de passe pour l'une des deux plateformes, il sera modifié uniquement pour la plateforme choisie.

Assurez-vous également de faire parvenir votre avis d'enseignement à la maison à votre commission scolaire compétente. Pour trouver la commission scolaire à qui envoyer votre avis, vous pouvez consulter l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/trouver-une-commission-scolaire/>.

Cordialement,

La Direction de l'enseignement à la maison

Eng :

Subject: Secure registration platform for the 2020-2021 school year

Dear Parents,

A new secure registration platform for homeschooling is now available for the 2020-2021 school year. It can be accessed at [URL](#) or through the homeschooling section of the website of the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. If you have already used the secure site for homeschool providers to enrol your child for the 2019-2020 school year, you can use the same account and password to register for the 2020-2021 school year.

Please note that if you have already registered for the 2020-2021 school year by using the secure site for homeschool providers that was already online, you do not have to register again to use the new platform. However, if you change your password on only one of the two platforms, the password will not be changed on the other platform.

Also make sure that you send your homeschooling form to the school board responsible for your child. To find out which school board you should send you form to, visit <http://www.education.gouv.qc.ca/en/find-a-school-board/>.

Sincerely,

La Direction de l'enseignement à la maison